



Fumer dans un salon de coiffure

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 6 novembre 2007

Je travaille dans un salon de coiffure et dans la reserve là où nous préparons les couleurs et mangeons...mes collègues fument et affirment qu'elles ont le droit de fumer que dois-je faire ?

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment

Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction

Faire appel à notre service de mise en demeure

Exercer votre droit de retrait

Ou même, déposer une plainte devant le [procureur de la République](#) si l'inspection du travail n'intervient pas.